



Direction territoriale  
Rhône Saône

Direction  
du développement

## COMPTE RENDU

### Commission Locale des Usagers

Mardi 17 novembre 2020



Rédacteur : Nicolas CHARTRE

#### **I - Fonctionnement de la commission**

La prochaine CLU est fixée au 4 mai de 14 h à 16 h30 (accueil café à 13 h 30) à l'atelier FILLON de VNF, Lyon Gerland.

#### **Chantier de démolition du Parking Saint-Antoine à Lyon**

Cf diaporama.

Présentation par SUEZ Consulting.

Les travaux de démolition de la passerelle auront lieu en avril et mai 2021 puis démolition du parking lui-même avec 15 à 20 rotations de bateaux de juin à septembre 2021.

Embarcations de 75 à 90 m de long. Les bateaux stationnent uniquement pendant le chargement, très ponctuellement, à l'amont de la passerelle du palais de justice. Evacuation de 15 000 T.

La Compagnie des bateaux lyonnais demande que les bateaux de promenades soient prévenus avant la mise en place du chantier.

M. Sadonnet / VNF / SFL précise que des avis à batellerie seront par ailleurs établis pour signaler le chantier et appeler à la vigilance.

L'appel d'offres va être lancé. SUEZ Consulting invite les bateliers à proposer les meilleures solutions.

## **II - Chantiers en cours et prévus**

### **Travaux VNF**

Présentation par C. Prospero / VNF / DIMOA

Cf diaporama.

### **Zoom sur le Canal du Rhône à Sète et écluse de Nourriguer :**

Présentation par G. Chauvel / VNF / Subdivision Grand Delta.

- indemnités associées à la fermeture de l'écluse de Nourriguer :

Les demandes ont été reçues par VNF. Celles concernant les vignettes devraient être versées d'ici la fin d'année. Pour les autres indemnités (impossibilité de caréner un bateau, etc...) les dossiers sont à l'étude.

- conférence du canal pilotée par le Préfet Lalanne :

G. Chauvel présente les enjeux (notamment les problèmes de dragage) et les modalités de cette concertation.

Voici le lien pour la concertation sur le canal du Rhône à Sète. Chacun est invité à participer à la réflexion jusqu'au 25 novembre 2020 :

<https://monterritoireendebat.fr>

Le rapport du CGEDD est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/canal-du-rhone-a-sete-quel-devenir-a2912.html>

### **Travaux CNR**

Pas de présentation lors de la CLU d'aujourd'hui.

## **III - Chômage**

Présentation par I. Vallance, VNF/DGD.

Cf diaporama.

On notera l'ajustement des dates sur la Petite Saône.

## **IV - Développement**

Etude services à terre + schéma d'appointement / bornes électrique + eau  
Présentation par R. Bioud / DDEV / ETP.

Cf diaporama.

N. Chartre précise qu'une délégation de service public va être mise en œuvre par VNF pour la construction et l'exploitation de bornes eau et électricité Haute Puissance pour les paquebots fluviaux et péniches hôtels de la Saône et, dans Lyon, du Rhône, l'objectif étant une mise en service fin 2022.

Par ailleurs un service de collecte des déchets des Paquebots Fluviaux par voie d'eau va être mise en place en 2021. Il s'agira d'un service privé mais dont le montage entre acteurs a été organisé par VNF et auquel VNF et la CNR contribueront financièrement : VNF, aide à l'achat du bateau EMNR 5 ; CNR, aménagement du site de transbordement des déchets collectés.

Dossier programmés au CPIER Plan Rhône  
Présentation par R. Bioud / DDEV / ETP.

Cf diaporama.

River Dating « numérique » 2020 et report du RD « présentiel » lors du Pollutec 2021  
Présentation par R. Bioud / DDEV / ETP.

### - Trafics fluviaux

Présentation par V. Zurbach / DDEV / ETP.  
Cf diaporama.

Globalement, dans le contexte de la panne de l'écluse de Salaise-Sablons et de la covid-19, la baisse des trafics est de l'ordre de 20 % de 2019 à 2020.

J. Legrain (EFF) demande que VNF travaille sur le protocole d'indemnisation VNF qui est utilisé par la CNR pour l'accident de l'écluse de Salaise-Sablons. L'indemnisation est jugée insuffisante et ne couvre pas tous les champs. Par ailleurs les indemnités mettent longtemps à être versées.

N. Chartre précise que les modalités du protocole VNF réutilisées par la CNR pour indemniser la batellerie n'engagent pas VNF et que la CNR peut définir ses propres modalités d'indemnisation.  
Il invite la profession représentée par EFF à formaliser ses griefs auprès de la CNR en en faisant copie à VNF si elle le souhaite.

R. Bioud complète en indiquant que les indemnités VNF sont versées selon deux modalités possibles : au forfait ou au réel.

J. Legrain attire l'attention sur la fragilité de la navigation fluviale sans portes de remplacement sur les écluses du Rhône pouvant être immédiatement armées ou sans doublement des écluses.

Sur ce point N. Chartre indique que sur ce sujet c'est bien CNR qui est compétente ainsi que son concédant, l'Etat.

S. Devillers (CNR) présente les modalités de secours existantes et envisagées pour les portes des écluses CNR.

- Présentation des petits équipements touristiques mis en place par VNF à l'automne 2020

Présentation par N. Chartre / DDEV  
Cf diaporama.

Infos flash :

- Une démarche partenariale de développement touristique s'engage sur le CRR  
Cf diaporama

- Election de Cécile Avezard à la Présidence de MedlinkPorts

- 1<sup>er</sup> bateau EMNR 5 en France : le Val Saôna fabriqué à Saint-Jean-de-Losne et en fonction à Lyon au Service Fluvial Lyonnais de VNF

- Travaux appontement Péniches Hôtel à Chalon en cours pour mise en service pour la prochaine saison. L'opération est cofinancée par VNF

**V – Questions diverses**

M. Legrain signale le Quai des eaux blanches à Sète qui s'effondre.

M. Chartre précise que les études diagnostic sont en cours.

M. Legrain signale la problématique du pont levis à Sète. Il y a des bateaux qui sont empêchés dans leurs opérations de transport et la mairie serait peu souple pour laisser passer les bateaux.